



CONSIGNES pilotes

Document publié à titre indicatif.
Consultez le SUP-AIP et NOTAM.



1 - PRÉ-INSCRIPTION

Pour l'ensemble des aéronefs autorisés la pré-inscription est obligatoire sur le site



> <https://mondialulm.fr>

A partir de 17H00 le dimanche 5 septembre 2021, reprise de l'activité normale pour les basés. La priorité sera donnée aux aéronefs aux départs afin de leur garantir une arrivée à destination avant la nuit aéronautique.

Avions - Hélicoptères - ULM

L'organisation du Mondial de l'ULM assure la gestion des inscriptions des avions, ULM et hélicoptères.

Il assure également l'accueil téléphonique des pilotes pour toutes informations, validation d'inscription ou modification de créneaux dans la mesure de ses possibilités.

Chaque pilote reçoit une confirmation écrite par mail comprenant :

- un indicatif radio spécifique à la classe d'ULM
- un n° d'autorisation
- un créneau date et heure arrivée de 30 minutes
- un créneau date et heure départ
- AINSI QUE DES INFORMATIONS PRATIQUES ET RELATIVES A LA SÉCURITÉ

ULM - Paramoteurs

Chaque pilote reçoit une confirmation écrite par mail comprenant :

- un indicatif radio spécifique à la classe d'ULM
- un n° d'autorisation
- un créneau date et heure arrivée de 30 minutes
- un créneau date et heure départ

Le MULM met en place un programme de communication instantané par SMS pour les pilotes et l'organisation.

Créneaux horaires arrivées/départs UTC :

Le nombre d'autorisations est limité en fonction des places de parking disponibles et des places dans chaque créneau.

En dehors des créneaux, les avions et hélicoptères ne sont pas autorisés à évoluer. Les tours de piste sont interdits.



2 - PROCÉDURE ARRIVÉE > DÉPART

Avions - ULM - Hélicoptères

A l'arrivée

Les aéronefs intégreront les circuits par deux points d'entrées Nord et Sud.

Point d'entrée Nord

Carrière 0.5 nautique Nord village Maves Pontijou
November : coordonnées : 47.44.56.60 N - 001.19.40.75 E

Point d'entrée Sud

Pont sur la Loire 1 nautique au sud du village ONZAIN
Sierra : coordonnées : 47.29.07.00 N - 001.11.26.28 E

Tous les aéronefs intégreront les circuits par l'un ou l'autre de ces points d'entrée en fonction de leur aérodrome de départ et à une altitude de 2200 ft /QNH.

Ils prendront les informations de paramètres de l'aérodrome sur la fréquence Atis avant leur arrivée sur ces points d'entrée : les ULM s'annonceront avec leur indicatif transmis par validation de l'inscription (M / A / P / H). Les avions utiliseront leur indicatifs radio.

Tous les aéronefs prendront une vitesse de vol à partir des points d'entrée de 1.40 de leur VSO. En cas de non-réponse de la tour, ils resteront en attente sur le point d'entrée en renforçant la surveillance du ciel. Ils intégreront les circuits avion ou ULM sur ordre de la tour et basculeront une fois posé sur la fréquence sol en suivant les ordres des parkeurs.

En cas de saturation de trafic annoncé par l'agent d'opérations, le pilote retardera son intégration dans le circuit par une mise en attente sur le point d'entrée choisi et renforcera la surveillance du ciel.

3 - CIRCUIT EN VOL

Avions, ULM, Hélicoptères

L'utilisation de la piste revêtue 12/30 est obligatoire pour tous les avions et hélicoptères.

En cas de nécessité et en fonction des performances de l'aéronef, la piste 12/30 planeur pourra être utilisée pour l'atterrissage d'un avion.

Le circuit d'aérodrome reste celui publié sur la carte VAC (circuit au nord).

Les ULM utiliseront un circuit de piste au sud à une hauteur de 1400 ft/QNH. (voir plan).

ATERRISSAGE A VUE
Visual landing

Ouvert à la CAP
Public air traffic
16 JUN 20

BLOIS LE BREUIL
AD 2 LFOQ ATT 01

ALT AD : 398 (15 hPa) LAT : 47 40 47 N LFOQ
LONG : 001 12 21 E VAR : 0 (15)

APP : NIL TWR : NIL LFOQ
AFIS : 118.450
Absence ATS : AIA (118.450) FR seulement only
STAP : Absence ATS 118.450 (FR seulement only) 02 54 20 17 17 (voixsee TXT)

RWY	QFU	Dimensions Dimension	Nature Surface	Résistance Strength	LDA	ASDA	LDA
12	122	1250 x 30	Revêtement Pavé	5 F/D/W/T	1250	1250	1200
30	302				1250	1250	1250

Aides lumineuses : RWY 12/30 : S
PCL (voir TXT)
TWY 8

Lighting aids : RWY 12/30 : L.L
PCL (voir TXT)
TWY 8

AMET 0620 CHG / Ajout circuits piste en Herbe 12/30R

4 - CIRCUIT EN VOL

La piste 12/30 planeurs non revêtue est réservée strictement aux ULM participant à la manifestation. Cette piste sera divisée en quatre parties (décollages / atterrissages) matérialisées au sol (dimensions : 4 fois 300 m x 20 m).

L'intégration et le circuit s'effectuent conformément aux instructions de l'agent d'opération la branche vent arrière à 1400 ft et à une VI de 100 km /h.

Voir plan carte VAC.

L'étape de base se fait à 800 m du seuil.

Lors de la branche vent arrière à 1 400 ft QNH, le pilote doit conserver sa position en assurant un espacement suffisant avec l'aéronef précédent. Il doit prendre toutes les dispositions nécessaires pour ne pas dépasser l'aéronef qui le précède. Ils collationnent les consignes de la tour.

Les vignettes adhésives d'identification adressées par l'organisation doivent être obligatoirement apposées sur la machine de manière visible pour les parkeurs.

5 - ROULAGE ET PARKING

Après l'atterrissage : le dégagement de la piste en dur doit être effectué dès que possible puis silence radio sauf si message de sécurité. Le pilote doit ensuite suivre le cheminement du plan joint, et les instructions des parkeurs.

Le pilote doit se conformer à l'utilisation obligatoire des parkings réservés à l'accueil des avions et hélicoptères autorisés.

Aucun stationnement n'est admis au Sud-Ouest de la piste revêtue. Sauf procédure exception validée par l'organisateur.



Rappels roulage et point d'arrêt

Continuez en vous conformant aux indications du signaleur

Avancez

Ralentissez

Halte

Coupez les moteurs

- Feu vert continu : Autorisé à décoller
- Feu rouge continu : Arrêter
- Eclats verts : Autorisé à circuler
- Eclats rouges : Dégagez l'aire d'atterrissage en service
- Eclats blancs : Retournez à votre point de départ sur l'aérodrome

Accusé de réception : en remuant les ailerons ou la gouverne de direction

6 - PROCÉDURES DÉPARTS

Le pilote doit respecter les créneaux de départs définis lors de la demande d'autorisation d'accès. Il contacte le sol sur 118.450 MHz et suit les instructions.

Passé 2000ft QNH le pilote contacte l'agent d'opération pour quitter.

Plan du roulage ULM

Paramoteurs ZONE DE VOL

PLAN DE PISTES ULM

ZONE EXPOSITION STATIQUE

DECOLAGE

ARRIVÉE

FFPLUM M ULM



mondialulm.fr